

Conseil municipal du 4 juillet 2020

Vote du BP 2020

Intervention de Franck Demaumont

Maire de Chalette sur Loing

La Ville de Chalette a poursuivi tout au long des 6 années de la mandature 2014-2020 la mise en œuvre de son programme et l'a terminé pour l'essentiel.

La mandature 2020-2026 est amorcée avec de nouveau un programme ambitieux pour notre ville.

En effet, la Ville de Chalette porte des ambitions fortes :

- L'ambition d'une Ville respectée dans l'Agglomération.*
- L'ambition d'une Ville moderne, équipée, dynamique.*
- L'ambition d'une ville fraternelle et solidaire.*
- L'ambition d'une Ville pour tous.*
- L'ambition de ne pas renoncer.*

Ces ambitions s'appuient sur 4 piliers : nos valeurs, notre programme, une démarche de citoyenneté et l'engagement quotidien des élus. Elles s'appuient aussi sur des réalisations connues et reconnues au-delà de l'Agglomération, en tenant compte de :

- La valorisation de son patrimoine naturel : le lac, les trois canaux (Briare – Loing – Orléans), les rivières, les zones humides, la forêt,*
- La valorisation de son patrimoine historique : ses usines « Bûges et Langlée », ses écluses Langlée, Bûges, la Folie..., ses églises et lieux de culte, son musée d'école.*

En tenant compte de la mise en œuvre du programme municipal 2014/2020 et du commencement de celui de la nouvelle mandature :

- l'aménagement de la Base de Loisirs avec sa plage "relookée", venant d'obtenir le label « Pavillon Bleu » (le seul du Loiret) et, à proximité, la construction de la nouvelle piscine,
- la mise en application de l'Agenda 21 pour la défense de l'environnement et d'un développement durable : telle que l'octroi de subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique, la mise en place du "0 pesticide", le développement des jardins familiaux, le Grand Roseau, l'Éco-quartier,...
- le renouvellement urbain (secteur de la Folie dans le quartier de Vésines), l'étude de requalification urbanistique de Vésines, la redynamisation des commerces de proximité,
- la nouvelle école du quartier de Vésines et son plateau sportif,
- la restructuration du foyer Paul Marlin et la transformation du Foyer Duclos en Résidence Autonomie pour personnes âgées,
- l'étude de programmation d'un projet d'avenir pour les sites sportifs de la commune,

Et sans oublier le soutien au tissu associatif.

Chalette est aussi connue pour :

1°) son engagement pour la défense des valeurs humanistes et progressistes :

- à côté des travailleurs en lutte pour leur emploi, leurs conditions de travail, -l'action menée actuellement contre les suppressions d'emplois annoncées par le groupe HUTCHINSON- l'illustre malheureusement-,
- à côté des étudiants, des lycéens, de la jeunesse qui défend ses droits et sa dignité, pour son avenir,

2°) son engagement pour défendre les droits humains fondamentaux et en gagner d'autres :

- Droit au logement de qualité et accessible, contre les expulsions et les coupures d'énergie, avec notamment l'aide à la création du collectif de prévention des expulsions locatives de Chalette, mêlant plusieurs partenaires associatifs et l'élaboration d'une charte de prévention des expulsions.

- Droit à la culture pour tous (la programmation culturelle au Hangar, l'Orchestre à l'École),

- Droit à la formation (CFA – IFSI),

- Droit à l'éducation, la Ville de Chalette est reconnue par le Rectorat et par l'Inspection Académique pour la qualité de ses collèges, lycées, écoles (l'école Camille Claudel s'est distinguée cette année grâce à la classe de CE1 lauréate du concours « plumes en herbe ») et la qualité de son enseignement,

- Droit à la santé, avec notamment : . le centre municipal de santé et sa future extension avec 5 médecins généralistes, un chirurgien-dentiste et une assistante dentaire, contribuant ainsi à la lutte contre la désertification médicale sur notre territoire,

. la défense de l'hôpital et de l'accès aux soins pour tous, avec la participation au Collectif de soutien du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise.

Nous poursuivons une politique ambitieuse pour la jeunesse et la fraternité, portant l'ambition d'une autre organisation de la société basée sur la citoyenneté et la solidarité intergénérationnelle et inter-quartier, en développant le lien social entre les aînés et les jeunes, en un mot en développant « le vivre et faire ensemble ». Nous poursuivons aussi les actions en faveur des soutiens à la fonction de parentalité, à la réussite éducative en ayant recruté un cadre chargé de l'élaboration du PRE (programme de réussite éducative) en passe de devenir intercommunal.

C'est pour toutes ces raisons que Chalette est une Ville respectée et écoutée dans l'Agglomération et bien au-delà pour la fidélité à ses engagements auprès de la population. La municipalité de Chalette est constituée d'élus de proximité et de terrain qui disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent.

Cette année, à la veille de voter un nouveau budget –vote qui a dû être repoussé en raison de la crise sanitaire inédite-, nous avons continué de concerter la population en allant à la rencontre des Chalettois-es pour recueillir leur parole, leurs avis, leurs propositions sur le bilan du mandat précédent et les perspectives d'avenir pour notre ville.

La loi de finances pour 2020 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 cadrent la politique économique et fiscale du quinquennat d'Emmanuel Macron. L'État continue de faire peser de manière importante la réduction de son déficit public sur les collectivités - qui sont déjà dans le rouge - à hauteur de 13 milliards d'euros d'économie qu'elles doivent faire, poursuivant ainsi l'asphyxie budgétaire. L'effort demandé par l'Etat aux communes est un

effort injuste socialement et insupportable économiquement, et de plus inefficace.

Depuis six ans, la municipalité de Chalette se préoccupe de faire entrer le budget primitif dans le carcan d'une austérité confirmée par des dotations aux collectivités territoriales toujours réduites.

Les communes, soumises à rude épreuve et contraintes par la loi à l'équilibre des budgets, tout en étant soucieuses de répondre aux besoins des habitants, sont tenues de gérer de manière drastique toutes dépenses et même de différer certains investissements nécessaires. Elles procèdent à des choix draconiens : réorganisation des services publics, reports de projets d'investissements, baisse des subventions aux associations, réduction de la masse salariale... Seules les charges financières augmentent régulièrement.

En effet, les dotations que l'État nous verse pour compenser les compétences transférées ont été diminuées de façon inédite dans l'Histoire de notre pays. Deux chiffres seulement pour illustrer ce propos : en 2012 la collectivité percevait près de 3 millions d'euros de dotation forfaitaire (2 944 000 €) et en 2019 elle en a perçu 1 642 000 €. Ce sont des sommes colossales qui ont été ainsi soustraites arbitrairement et brutalement de nos budgets.

Malgré cela, la Ville de Chalette garde comme enjeu un service public de qualité et de proximité répondant aux besoins actuels des Chalettois-es.

*Après la suppression de la taxe professionnelle décidée par Nicolas Sarkozy en 2010, l'exonération de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement actuel, et les menaces sur les dotations, annoncent la refonte inacceptable des ressources financières des collectivités. **Il affirme ainsi une volonté de recentralisation et consacre la disparition de l'autonomie financière des communes.***

Pourtant, le Défenseur des Droits, Jacques Toubon, a fustigé, les années précédentes, « le recul et l'éloignement des services publics provoquant des insatisfactions et des désenchantements », ce qui n'est pas sans conséquences sur l'accès aux droits, notamment des plus fragiles. Le démantèlement de la Fonction Publique augmente ce recul et conduit indéniablement à la casse du Service Public. C'est d'abord le statut des cheminots qui a été attaqué et maintenant le statut général des fonctionnaires, qui concerne quelque 5,5 millions de salariés, soit 20 % de la population active. M. Macron a jugé celui-ci « inapproprié » et a prévu la suppression de 120 000 emplois.

Les inégalités, l'isolement et le repli sur soi qui gangrènent notre société, s'aggravent avec la poursuite de l'austérité. Nos quartiers sont de plus en plus marqués par une absence : celle de l'Etat social et républicain. Les fractures territoriales sont renforcées, et la crise économique, écologique, sociale et sociétale est ainsi alimentée -elle est d'autant plus aggravée par la crise sanitaire que nous traversons depuis le mois de mars. Les populations se tournent donc vers les collectivités locales dans l'espoir qu'elles suppléent aux missions de l'Etat pour apporter des réponses efficaces et immédiates à l'urgence de leurs situations.

Face à cette aggravation, soucieux de l'intérêt général, soucieux de l'intérêt des Chalettois-es, les élus de Chalette ne renoncent pas ; avec ce nouveau mandat qui commence, ils sont déterminés à lutter pour garder leur commune et ses services de proximité.

Les réalisations et les projets municipaux confortent l'ambition de la modernisation de Châlette. Ce sont autant de réalisations qui permettent son développement et son rayonnement dans l'agglomération et au-delà.

Conformément à l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit s'accompagner d'une note explicative de synthèse.

Toutefois, le budget ayant déjà fait l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires à l'occasion du conseil municipal du 4 mars dernier, cette note présentera les grandes lignes de façon succincte.

Je rappelle que ce budget a été construit sans augmentation, ni des taux, ni des tarifs des services publics.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2020 est équilibré cette année, en fonctionnement, à hauteur de **19 939 356 €** contre **20 630 892 €** en 2019, soit une différence de – **691 536 €**.

Au niveau des dépenses :

Les charges de personnel représentaient **62 %** des dépenses réelles de fonctionnement au BP 2019. Pour l'exercice 2020, elles sont à hauteur de **10 927 285 €**, soit une augmentation de 244 611 €, et représentent **61 %** de ces dépenses. Nous pouvons ainsi noter que ce poste important est particulièrement maîtrisé, car il convient de prendre en considération l'augmentation de l'activité du CMS, l'effet GVT (glissement, vieillesse, technicité), mais aussi la création du service des ASVP.

Les achats spécifiques (110 000 €) et les fermetures de services ou les annulations d'activités liées à la crise du COVID 19, font fluctuer certains comptes de façon exceptionnelle.

Au niveau des recettes :

L'excédent de fonctionnement reporté diminue de **195 039 €**.

Le produit des services est en diminution de **330 035 €** avec pour principale explication la fermeture des services (sport, piscine, restauration scolaire, ALSH,...).

L'ensemble des impôts et taxes est quasiment stable par rapport au budget primitif 2019 (+ **24 334 €**).

Les dotations et participations sont en diminution globale de **345 777 €**, essentiellement dû à une diminution importante de la participation de la CAF (dont une partie liée à la fermeture des services durant plusieurs mois).

Le virement dégagé pour la section d'investissement est de **1 402 884 €** (contre 2 792 256 € au BP 2019).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section est équilibrée à hauteur de **10 848 048 €**. Elle fait apparaître des restes à réaliser importants, tant en dépenses qu'en recettes, du fait des importants travaux encore en cours.

Au niveau des dépenses :

Le remboursement du capital s'élève à **943 546 €** (soit – 29 854 € par rapport à 2019). Pour mémoire, 9 millions d'euro ont été empruntés sur les 3 dernières années.

Le montant des restes à réaliser (dont les AP/CP) est de **4 475 321 €**.

Des crédits de paiement restent inscrits pour la base de loisirs, le réaménagement du Foyer Marlin, les travaux aux services techniques et ceux du secteur de La Folie, sont inscrits pour respectivement :

- **844 311 €**
- **290 288 €**
- **50 000 €**
- **222 160 €**

Ensuite, sont inscrits principalement des crédits pour de l'équipement ou du rééquipement en matériel informatique pour les écoles et les services, ainsi que des logiciels métiers (près de 460 000 €), des réparations de voiries (192 000 €), la couverture du plateau sportif de l'école Makéba (220 000 €), le déplacements des bungalows et la réfection de la cour de l'école du Lancy (137 000 €), des travaux au stade Maillet (40 000 €), une AMO « sport » (40 000 €), un 2^{ème} versement pour l'achat des terrains Evalidis (100 000 €), de l'éclairage public, des clôtures, de la signalisation, des peintures...

Au niveau des recettes :

Le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **1 402 884 €**, celui des restes à réaliser de **3 773 602 €**.

1 470 000 € sont inscrits au titre du FCTVA, et **49 000 €** au titre de la taxe d'aménagement.

Les subventions notifiées (DETR, DPV, CD45, CARSAT) pour la base de loisirs, les bungalows, des menuiseries, l'informatique, Marlin) sont inscrites pour un montant de **426 327 €**.

Un emprunt de **437 000 €**, nécessaire à l'équilibre de ce budget est également inscrit.